

COMPTE - RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 DÉCEMBRE 2020 à 18H00

Présents : M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, Mme **BALITOUT** Hélène, M. **CALMELS** Daniel, Mme **KONATE MARTIN** Catherine, M. **BELLOT** Patrice à partir de 18H09, Mme **BLONDEAU** Isabelle, M. **CARRASCO** José à partir de 18H30, Mme **BILLOIR** Suzanne, M. **BONNETON** André, Mme **FRETE** Thérèse, Mme **CARVALHO** Michèle, M. **GILLOT** Jean-Pierre, Mme **PIENS** Antonella, M. **COPPIN** Franck, M. **LERICHE** Bruno, M. **LAMY** Gérard, M. **LANCIEN** Yves, M. **CARON** Joël, M. **CANTRAINE** Hervé, Mme **GONIN** Sabrina, Mme **COULON** Nadège, Mme **DOGIMONT** Laurette, M. **POTET** Patrick, Mme **GROSCAUX** Marina, M. **HARDY** Gilles jusque 19H00, Mme **CHARLET** Valérie.

Excusés : M. **BELLOT** Patrice jusque 18H09, M. **CARRASCO** José jusque 18H30, Mme **TIRROLLOY** Carole, M. **HARDY** Gilles à partir de 19H00.

Pouvoirs : M. **BELLOT** Patrice à M. **LÉTOFFÉ** Jean-Guy, M. **CARRASCO** José à M. **CALMELS** Daniel, Mme **TIRROLLOY** Carole à Mme **BALITOUT** Hélène, M. **HARDY** Gilles à Mme **CHARLET** Valérie.

Secrétaire de séance : M. **CANTRAINE** Hervé

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à formuler ses remarques éventuelles sur le procès-verbal du conseil du 16 novembre dernier. Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Décisions prises en vertu des délégations données à M. le Maire par le Conseil Municipal du 08/06/2020 :

N° DIA	Propriétaire	Parcelle concernée	Superficie m ²
2020-154	Mr et Mme DE JESUS CASALINHO	BI 366	799 m ²
		BI 368	6 m ²
2020-155	Mr et Mme VAL	AH 155	190 m ²
2020-156	IN VESTISS France	BI 373	520 m ²
2020-157	Mr RIBEYRE et Mme MOITTIE	AI 118	507 m ²
2020-158	Consorts FALLOT	ZB 1	1 159 m ²
		ZH 14	8 040 m ²
2020-159	Consorts GUEGUEN	BD 40	1 507 m ²
		BD 41	1 957 m ²
		BD 72	65 m ²
		BD 75	491 m ²
2020-160	Mr et Mme SALIF	AC 74	611 m ²
2020-161	SCI IMMOGRERIE	AD 282	3 351 m ²
		AD 283	4 053 m ²
		AD 285	2 583 m ²
		ZH 50	1 929 m ²
		ZH 60	1 349 m ²
2020-162	Consorts BREHON	ZH 12	12 979 m ²
2020-163	Mr CALMELS	ZH 10	14 780 m ²

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : M. LÉTOFFÉ

1 – Trophée de la ville 2020 – Nomination – Délibération

M. **CALMELS** propose l'association « Les Randonneurs du Saussoy » et Mme **CHARLET** « RAS (Raquel Association Sportive) ».

Mme **CHARLET** aurait souhaité que chaque association fasse une présentation de leurs activités afin de mieux les connaître avant de procéder au vote pour désigner le lauréat.

Le Conseil Municipal se prononce comme suit :

**VOTE = 23 voix POUR (majorité) Les Randonneurs du Saussoy
4 voix POUR RAS Raquel Association Sportive**

2 – Motion contre modification horaires brigade de Ribécourt-Dreslincourt - Délibération

La brigade de gendarmerie de Ribécourt-Dreslincourt teste une modification de ses horaires d'ouverture au public. Ainsi, durant trois jours de la semaine (mardi, mercredi et jeudi), elle ne sera plus accessible qu'entre 14H00 et 18H00 et donc fermée le matin.

Les portes seront également closes les dimanches et jours fériés. Seuls, les lundis et vendredis restent aux horaires actuels à savoir : 8H00 - 12H00 et 14H00 - 18H00.

Le Conseil Municipal décide de voter une motion contre ces modifications.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

3 – Motion contre la fusion des E.P.L.E.L.F.P.A. d'Airion et de Ribécourt-Dreslincourt - Délibération

Suite à un courrier en mai 2019 présentant le projet de rapprochement des EPLEFPA d'Airion-Beauvais et de Ribécourt-Dreslincourt, le Conseil Municipal en place avait pris une délibération (n°2019 - 081 du 14 juin 2019), compte-tenu des risques encourus, demandant entre autres aux services de la DRAF, un bilan en fin d'année scolaire. Etant toujours dans l'attente de ce bilan et face aux annonces de la DRAF, le Conseil Municipal décide de voter une motion contre le projet de fusion des deux établissements.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4 – Règlement intérieur du Conseil Municipal – Délibération

Arrivée de M. BELLOT.

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3500 habitants de se doter d'un règlement intérieur. Depuis, l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur précédemment adopté continue à s'appliquer jusqu'à l'établissement du nouveau.

Les nouveaux élus auraient souhaité que leur soit transmis ledit règlement en cours lors de leur élection afin de connaître la démarche à suivre en cas d'absence. Il leur est précisé que celui-ci n'a pas vocation à régler les problèmes de gestion de pouvoirs en cas d'absence, qui relève de chaque chef de groupe. Pour répondre à cette requête, le règlement de 2014 est annexé au présent compte-rendu.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Le Conseil Municipal adopte ledit règlement.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

II – FINANCES / EMPLOI **Rapporteur : Mme BALITOUT**

PERSONNEL

5 – Augmentation de temps d'emploi - Délibération

Afin de régulariser le temps de travail régulièrement effectué par des agents de différents services, il est proposé d'augmenter le temps de travail par la création/suppression de postes :

- Création de postes :
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 22h50/semaine à la Garderie multi-accueil
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 26h72/semaine à la Restauration scolaire
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 14h45/semaine à la Restauration scolaire
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 9h27/semaine au Centre Yves Montand
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 35h00/semaine à l'école Hubert Michel

- Suppression de postes :
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 12h50/semaine
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 14h21/semaine
 - 1 poste d'adjoint technique territorial à 13h77/semaine
 - 2 postes d'adjoint technique territorial à 6h27/semaine

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

6 - Création de postes - Délibération

Un agent contractuel travaillant au sein du service périscolaire, à temps plein donne entière satisfaction dans son travail.

Afin de pérenniser ce poste, il est nécessaire de créer à compter du 1^{er} janvier 2021 un poste d'adjoint d'animation territorial à raison de 35h00 par semaine. L'agent sera stagiairisé.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

FINANCES

7 - Décision modificative n°02 - Budget Communal - Délibération

Une décision modificative du budget communal est nécessaire pour redresser certains postes.

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article	Désignation	BP	DM 02	TOTAL	
21311	Chap 040 / AG1 / Travaux en régie - Mairie salle de réunion + toilettes + cuisine	- €	20 000,00 €	20 000,00 €	Non prévu au BP
21312	Chap 040 / E1 / Travaux en régie - mur école A. Briand	- €	68 000,00 €	68 000,00 €	Non prévu au BP
21318	Chap 040 / FOY / Travaux en régie - aménagement Foyer des Aînés rue A. Briand	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	Non prévu au BP
2138	Chap 040 / AG7 / Travaux en régie - réfection logement 147 rue Voltaire	- €	12 000,00 €	12 000,00 €	Non prévu au BP
21318	Chap 040 / S8 / Travaux en régie - carrelage Salle M. Baticle	- €	3 000,00 €	3 000,00 €	Non prévu au BP
21311	OP110 / AG1 / Séparation cave mairie	2 000,00 €	150,00 €	2 150,00 €	Plus élevé que prévu
2183	OP110 / AG1 / onduleurs mairie	- €	2 350,00 €	2 350,00 €	Non prévu au BP
2183	OP110 / AG1 / mobilier salle de réunion	5 000,00 €	- 5 000,00 €	- €	Changement imputation
2184	OP110 / AG1 / mobilier salle de réunion	- €	5 000,00 €	5 000,00 €	Changement imputation
2188	OP301 / FETES / Table et bancs manif	3 600,00 €	2 200,00 €	5 800,00 €	Plus élevé que prévu
			122 700,00 €		

RECETTES

Article	Désignation	BP	DM 02	TOTAL
021	Virement de la section de fonctionnement	461 137,00 €	122 700,00 €	583 837,00 €
			122 700,00 €	

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Article	Désignation	BP	DM 02	TOTAL	
6541	Admission en non-valeur	- €	400,00 €	400,00 €	Non prévu au BP
023	Virement à la section d'investissement	461 137,00 €	122 700,00 €	583 837,00 €	
			123 100,00 €		

RECETTES

Article	Désignation	BP	DM 02	TOTAL	
722	AG1 / Travaux en régie - Mairie salle de réunion + toilettes + cuisine	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	Non prévu au BP
722	E1 / Travaux en régie - mur école A. Briand	0,00 €	68 000,00 €	68 000,00 €	Non prévu au BP
722	FOY / Travaux en régie - aménagement Foyer des Aînés rue A. Briand	0,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	Non prévu au BP
722	AG7 / Travaux en régie - réfection logement 147 rue Voltaire	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	Non prévu au BP
722	S8 / Travaux en régie - carrelage Salle M. Baticle	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	Non prévu au BP
7478	O2 / Participations autres organismes (CAF)	70 000,00 €	5 100,00 €	75 100,00 €	Plus élevé que prévu
			123 100,00 €		

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

8 - ICNE 2020 - Délibération

Le montant des intérêts courus non échus en 2020 qui seront payés en 2021 s'élève à 41 747,65€.

Conformément à l'instruction de la M14 qui oblige le rattachement des intérêts courus non échus à l'exercice concerné, les écritures internes suivantes devront être passées pour ce même montant à l'article 66112 :

- un mandat sur l'exercice 2020,
- un mandat annulatif sur l'exercice 2021 ;

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

9 - Adhésion au groupement de commande électricité SE60 – Délibération

Il est rappelé que depuis le 1er janvier 2016, des tarifs règlementés de vente d'électricité pour les bâtiments et équipements supérieurs à 36 kVA dits tarifs « jaunes » et « verts » ont été supprimés.

Cette suppression des tarifs règlementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis aux règles du Code des marchés publics.

Les sites au « tarif bleu » (puissance souscrite de moins de 36kVA) sont, depuis la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, également concernés par cette obligation pour les collectivités employant 10 agents ou plus ou dont le bilan annuel excède plus de 2 millions d'euros. Le Syndicat d'Energie de l'Oise (SE60) a constitué un groupement de commandes d'achats d'électricité et de services associés dont il est le coordonnateur, par délibération en date du 28 juin 2017.

Ce groupement de commandes permet à ses membres non seulement d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir des meilleurs prix, mais également d'assurer une maîtrise de leur consommation d'énergie. Une fois le marché attribué, chaque adhérent au groupement achète directement son électricité en fonction de ses besoins auprès des fournisseurs retenus, sur la base des prix négociés, durant toute la durée des marchés.

Afin de bénéficier des marchés résultant de cette procédure mutualisée pour les besoins de la commune, il est proposé d'adhérer au groupement de commandes du SE60, à compter du 1^{er} janvier 2022.

La participation financière pour cette consultation s'élève à 400 €.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

10 - Contrat de location 395 rue de Paris - Délibération

Arrivée de M. CARRASCO.

La SCM Les Ormes représentée par Mesdames AUFRECHTER Christine et WATTIEZ MARIEZ Nathalie sera dissoute au 31 décembre 2020 et rompt le contrat de location pour le local situé au 395 rue de Paris.

Pendant Mme AUFRECHTER Christine souhaiterait continuer à exercer son activité dans ce local.

Il est proposé de louer le local situé au 395 rue de Paris à Mme Christine AUFRECHTER à partir du 1^{er} janvier 2021.

Le montant du loyer révisé s'élève à 730,19 €.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

11 - Admission en non valeur - Délibération

Pour les titres mentionnés ci-dessous, la Trésorerie de Thourotte s'est chargée d'organiser les poursuites à l'encontre des débiteurs. Ces titres demeurent toujours impayés.

Il est proposé l'admission en non-valeur des titres de recettes suivants :

Année / n° titre	Objet	Montant	Motif invoqué
2015 / 551	TLPE 2015	76,50 €	Poursuite infructueuse
2016 / 436	Restauration municipale	222,49 €	Changement d'adresse
2018 / 284	Restauration municipale	22,20 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2018 / 430	Restauration municipale	7,46 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2018 / 563	Indemnités perte de livre	5,34 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2018 / 1221	Restauration municipale	14,52 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2018 / 722	Restauration municipale	18,39 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2018 / 597	Restauration municipale	18,18 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
2019 / 454	Garderie multi-accueil	7,14 €	Montant inférieur au seuil de poursuite

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

12 - Mise au rebus - Délibération

Suite au recensement de l'actif de la commune et en concordance avec l'actif de la trésorerie, il est nécessaire de sortir du patrimoine les biens qui ont été mis à la réforme.

Les biens listés ci-dessous, ont une valeur comptable nulle. Ils ne sont plus utilisés par les services de la commune et ne peuvent pas être vendus (biens cassés, vandalisés, volés...). Ils ont déjà été remplacés par des biens similaires.

Compte d'acquisition	N_° inventaire	Désignation	Date d'entrée	Valeur initiale	Total des amortissements réalisés	Valeur nette comptable
2182	2008012	matériel véhicule mairie	03/04/2008	314,85 €	314,85 €	- €
Total 2182				314,85 €	314,85 €	
2183	20120026	Unité Centrale Intel Pentium dualcore	24/09/2012	266,00 €	266,00 €	- €
2183	20110037	Ecran hannsg 19	11/07/2011	101,66 €	101,66 €	- €
2183	20110041	Ordinateur portable	11/07/2011	783,38 €	783,38 €	- €
2183	20110040	Imprimante Lexmark E360DN	11/07/2011	980,72 €	980,72 €	- €
Total 2183				2 131,76 €	2 131,76 €	
2184	2008066	Tables + chaises Garderie Multi-accueil	17/11/2008	504,00 €	504,00 €	- €
2184	2008065	Lits bébé Garderie multi-accueil	15/10/2008	390,00 €	390,00 €	- €
2184	20050013.01	Boitier répartiteur + casques	18/05/2005	58,00 €	58,00 €	- €
2184	2008045	Armoire dossiers suspendus RH	17/07/2008	721,31 €	721,31 €	- €
Total 2184				1 673,31 €	1 673,31 €	
2188	20030021-03	Chariot ménage + presse école voyeux	06/06/2003	322,14 €	322,14 €	- €
2188	20030021-01	Chariot ménage + presse école H. Michel	06/06/2003	260,72 €	260,72 €	- €
2188	2003-0021-02	Chariot ménage + presse école A. Briand	06/06/2003	322,14 €	322,14 €	- €
2188	2003-0021	Chariot ménage + presse école J. Hochet	06/06/2003	260,72 €	260,72 €	- €
2188	20010038	Débroussailleuse Stihl	10/09/2001	640,29 €	640,29 €	- €
2188	20060047.08	Panneau stop	04/07/2006	160,28 €	160,28 €	- €
2188	20060047.05	Panneau stop	04/07/2006	160,28 €	160,28 €	- €
2188	20060047.16	Panneau J5 flèche	04/07/2006	251,17 €	251,17 €	- €
2188	20060047.03	Panneau stop	04/07/2006	160,28 €	160,28 €	- €
2188	20060047.01	Panneau stop	04/07/2006	160,28 €	160,28 €	- €
2188	20050002.02	Panneau J5 flèche	03/01/2005	239,20 €	239,20 €	- €
2188	20050002	Panneau J5 flèche	03/01/2005	239,20 €	239,20 €	- €
2188	20050038	Guirlande décorée lumineuse	06/06/2005	118,40 €	118,40 €	- €
2188	20020044	Panneau signal piétons	03/12/2002	444,38 €	444,38 €	- €
2188	20000049	31 panneaux de signalisation	12/07/2000	4 795,43 €	4 795,43 €	- €
2188	20050012	Miroir rue des 5 piliers	06/05/2005	233,22 €	233,22 €	- €
2188	20050084.02	guirlande étoilée	07/12/2005	278,66 €	278,66 €	- €
2188	2003-0071	Guirlande Jabot sur barre laiton	10/12/2003	287,04 €	287,04 €	- €
2188	2003-0065	Guirlande sur barre laiton	22/10/2003	77,74 €	77,74 €	- €
2188	2003-0064-02	Guirlande verte + déco rouge	22/10/2003	113,62 €	113,62 €	- €
2188	2003-0064	Guirlande sapin verte + décor rouge	22/10/2003	113,62 €	113,62 €	- €
2188	2003-0041-02	Guirlande étoilée	16/07/2003	216,48 €	216,48 €	- €
2188	2003-0041-03	guirlande étoilée	16/07/2003	216,48 €	216,48 €	- €
2188	2003-0065-01	Guirlande étoilée sur barre laiton	22/10/2003	77,74 €	77,74 €	- €
2188	2003-0064-03	Guirlande sapin verte + décor rouge	22/10/2003	113,62 €	113,62 €	- €
2188	2003-0064-01	Guirlande sapin verte + décor rouge	22/10/2003	113,62 €	113,62 €	- €
2188	20040040	Ecran mural de projection mairie	26/10/2004	233,33 €	233,33 €	- €
2188	2003-0068	Lit + barrière blanc fushia blanc	18/11/2003	958,00 €	958,00 €	- €
2188	20070050	Mats + drapeaux France 60x90	23/10/2007	639,79 €	639,79 €	- €
2188	20060009	Ballons foot école J. Hochet	11/04/2006	194,51 €	194,51 €	- €
2188	20070019	Lave linge Arthur Martin Garderie	19/04/2007	644,00 €	644,00 €	- €
2188	20030063	Téléphone sans fil police	22/10/2003	796,33 €	796,33 €	- €
Total 2188				13 842,71 €	13 842,71 €	
Total des mises à la réforme				17 962,63 €	17 962,63 €	- €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

III – AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Mme KONATÉ MARTIN

13 - Maison de Quartier - Tarifs pour l'année 2021 - Délibération

Ces sorties ou activités seront effectuées une ou plusieurs fois dans l'année et les tarifs seront appliqués pour l'année 2021.

Paint Ball : 5€ par enfant

Initiation Moto : 4€ par enfant

Bowling + Laser : 6€

Bowling ou laser (toutes villes) : 3€

Karting : 4€

Cinéma toutes villes : 2€

Le monde de Lili : 3€

BMX Clairoux : 3€

Tir à l'Arc : 2€50

Cité des Sciences : 4€

ZOO Amiens : 2€ enfant / 4€ adulte

Piscine ou patinoire toutes villes : 1.50€

Escalade : 2€

Repas Extérieur : 3€50 / Repas. Structure : 2€

Arboescalade / Accrobranche : 4€

Spectacle Culturel ou musical : 3€

Tir à la Carabine : 1€

Tour Eiffel : adulte 3€ / enfant 1,50€ /Galerie des enfants – jardin des plantes : 1€

Stade de France : 4€ par enfant / 6€ par adulte

Sortie Familiale (bus) : 1€ (pour éviter la gratuité)

Intervention prestataire extérieur (danse, musicale, artistique, sportive, culinaire, culturelle...) :
2€ / séance

Parc d'attraction : 8€

Tarif particulier pour le mini séjour annuel : 2 Nuits / 2 Jours au Parc Futuroscope : 50€ / personne

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

14 - Garderie multi-accueil – Tarifs pour l'année 2021 – Dates de fermeture 2021 – Délibération

Les tarifs sont établis selon le barème de la CNAF au 1^{er} janvier 2021 et le taux de participation familiale par heure facturée en accueil collectif.

L'application du barème institutionnel des participations familiales requiert l'utilisation d'un plancher et d'un plafond ressources à retenir pour l'application du taux d'effort permettant de déterminer le montant des participations familiales dans les structures d'accueil de jeunes enfants bénéficiaires de la PSU.

Pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, les montants à retenir pour le calcul des participations familiales dans les EAJE bénéficiant de la PSU sont les suivants :

Nombre d'enfants	du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021
1 enfant	0,0615%
2 enfants	0,0512%
3 enfants	0,0410%
4 enfants	0,0307%
5 enfants	0,0307%
6 enfants	0,0307%
7 enfants	0,0307%
8 enfants	0,0205%
9 enfants	0,0205%
10 enfants	0,0205%

Le plancher de ressources

Le montant de ressources plancher à retenir est égal au Rsa socle mensuel garanti à une personne isolée avec un enfant, déduction faite du forfait logement.

Depuis le 1er septembre 2019, le plancher de ressources à prendre en compte s'élève à 705,27 €. Il sera révisé en janvier 2021 par la CNAF.

Le plafond

Le barème s'applique jusqu'à hauteur d'un plafond de ressources par mois.

Année d'application	Plafond
au 1 ^{er} janvier 2021	5 800,00 €

Les dates de fermeture du Multi-Accueil pour l'année 2021

- du 2 au 20 août + journée pédagogique le 23/08
- du 27 au 31 décembre

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15 - Garderie multi-accueil - Modification du règlement de fonctionnement - Délibération

Il s'agit de modifier le règlement de fonctionnement concernant le délai d'éviction d'un enfant en cas de test positif Covid-19 = 7 jours

Extrait du guide ministériel Covid-19 Modes d'Accueil des Jeunes Enfants du 2/10/2020 : « Conformément aux annonces du Premier ministre du 11 septembre 2020 et aux recommandations du conseil scientifique dans son avis du 3 septembre 2020, il a été décidé d'alléger et d'harmoniser les durées d'isolement des cas confirmés de Covid19 non hospitalisés et non immunodéprimés et des personnes contacts à risque. Appuyé sur les nouvelles connaissances scientifiques, ce passage de 14 à 7 jours pour les personnes contacts à risque permet le retour plus rapide des enfants ou professionnels dont l'accueil ou l'activité doit être suspendue suite à leur identification comme contacts à risque ou cas confirmés. »

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16 – Maison de Quartier - Bilan vacances de la Toussaint 2020 – Information

Voici le bilan de la session de la Toussaint 2020 qui a pu se dérouler du lundi 19 au vendredi 31 octobre.

Celui-ci vous permettra d'évaluer son fonctionnement et son déroulement.

Animations, Sorties et Initiations :

- **Cinéma Paradiso:** "30 Jours Max".
- **Tir à l'Arc** avec le club des Archers de Compiègne.
- **Théâtre à Moustache** : Initiation sur place.
- **N'JOY** : enquête « le père Noël a disparu » au Centre Yves Montand.
- **Escalade** : Initiation sur le nouveau mur avec le club de Ribécourt.
- **Parc de Coupville** : journée modifiée la veille car le parc a été victime d'intempéries et ne pouvait accueillir de public. Cette journée a été remplacée par la privatisation du Megazone Laser de Soissons le matin et d'une après-midi Patinoire.
- **Tournoi de Tennis de Table et de Badminton** où nous avons convié l'accueil de Loisirs.
- **Ateliers Cuisine** : Cookies / Pancakes / Marbré
- **Atelier Créatifs : Attrape Rêves / Couture** réalisation de coussins / **Bois** : fabrication de portes serviettes

Ont dû être annulé en raison des mesures sanitaires liées à la pandémie Covid 19 :

- **Soirée** Restaurant Del Arte et Escape Game Freeing spéciale Ados.
- **Initiation Football** avec l'association de Ribécourt-Dreslincourt.

Divers : Intervention Médiathèque : Enquête à la maison de quartier – annulée faute de participants.

Toutes les photos, programmations, informations sont disponibles sur la page Facebook « maisondequartierdutierval », même sans compte personnel.

Fréquentation de la structure :

Tranche d'âges	Nombre de participants
6/10	6
11/17	12
total	18

Actions annulées :

Ouvert au public :

- **Décaraid d'Avril au Lycée Horticole. Reporté** en 2021.
- **Ribébike 6^{ème} Edition. Reporté** en 2021
- **Sortie Familiale Salle Saint Gobain**, projection de CALAMITY, UNE ENFANCE DE MARTHA JANE CANNARY. **Annulé.**
- **Spectacle de Noël** offert à la population le vendredi 11 décembre au centre Yves Montand, Spectacle de magie. **Reporté** en décembre 2021.
- **Marché de Noël** : participation de la structure au profit de l'association CKDB. **Annulé.**

Interne à la maison de quartier :

- **Semaine Bleue** : décoration des tables par l'équipe. **Annulé.**

Action toujours prévue à ce jour pour l'année 2020

Vacances de Noël :

A ce jour l'équipe travaille sur la programmation du 21 au 24 décembre en espérant que cette session ait lieu.

Conclusion :

Cette session a accueilli 18 jeunes réguliers pour les activités, animations et sorties.

Une baisse considérable de 30% rapport à la même période en 2019. Cette baisse de fréquentation s'explique d'une part par les mesures sanitaires en places liées au Covid (port du masque contraignant déjà au collège, compliqué pendant les temps de loisirs) et d'autre part par l'incertitude des parents que les activités soient maintenues.

Le protocole mis en place au premier jour et modifié au fur et à mesure de la session a néanmoins été appliqué et respecté par tous, jeunes, personnel, intervenants.

Lors de cette session, nous avons pu profiter des infrastructures de la ville et du Bus Municipal.

Nous tenons à remercier la municipalité, les élus et les différents services pour leur participation sans laquelle nous ne pourrions agir.

Le nouveau confinement, prononcé le 30 octobre, a fait de nouveau fermer les portes de la MDQ au public jusqu'au 1^{er} décembre. Cependant, pour parer au manque de salles visant le cloisonnement des classes, de chaque école de la commune, demandé dans le nouveau protocole, les locaux et animateurs de la maison de quartier accueillent pour la période citée ci-dessus les enfants du périscolaire de l'école Hubert Michel en fin d'après-midi les jours d'école.

Même s'il n'est pas aisé de travailler au jour le jour pour l'équipe, nous continuons à préparer de « futures » animations en attendant des jours meilleurs et participons à l'effort collectif avec les autres services.

17 – ALSH - Bilan vacances de la Toussaint 2020 – Information

Inscriptions

Les inscriptions se sont déroulées du 21 septembre au 8 octobre 2020.

Un total de 80 enfants inscrits.

- ✓ 32 Enfants de moins de 6 ans
- ✓ 48 Enfants de plus de 6 ans

Soit une diminution de 55 enfants inscrits par rapport à Toussaint 2019. Les raisons éventuelles : **limitation à 24 enfants par groupe, priorité aux habitants de Ribécourt-Dreslincourt et la situation sanitaire actuelle.**

Fréquentation

80 Enfants ont donc fréquenté l'ALSH de Ribécourt-Dreslincourt du lundi 19 au vendredi 31 octobre 2020. La répartition fut la suivante :

	Semaine 1	Semaine 2
- DE 6 ANS	24	21

+ 6 ANS	Semaine 1	Semaine 2
6/7 ANS	15	16
8/13 ANS	18	20
TOTAL	33	36

- Nombre d'enfants maximum par semaine

Sorties

Toutes les sorties ont été adaptés à chaque tranche d'âge.

	Sorties réalisées	Âges
Semaine 1	Cinéma - Noyon	8/13 ans
	Tir à la carabine Ribécourt-Dreslincourt	10/13 ans
	Initiation poney - Moyvillers	3/5 ans
	Ecole de cirque + représentation-Gouvieux	3/5 ans et 6/7 ans
	N'Joy – Ribécourt-Dreslincourt	10/13 ans
Semaine 2	Parc animalier – Saint Léger en Bray	6/7 et 8/13 ans
	Cinéma-noyon	3/5 et 6/7 ans
	MC DO -Clairoix (à emporter)	3/5 ans et 6/7 ans
	Kapla – Ribécourt-Dreslincourt	6/7 et 8/13ans

Activités

Le thème du centre : **tous en scène**

Les activités étaient variées et principalement axées autour du thème, quelques exemples :

- ✚ **Activités manuelles** : l'entrée des artistes, créa de chaussures de clown, le clown s'envole, l'acrobate, l'arlequin fou, les clowns en folie, ballons rigolos, décorons le chapiteau, déguisons-nous, mettez vos savates, les apprentis jongleurs, décorons la scène, créa personnages de scène, créa marionnettes, sculpture ballons, houdinerie, les bras cassés.....
- ✚ **Cuisine** : circus cakes, muffin
- ✚ **Activités sportives** : theque, dans mon chapiteau,
- ✚ **Petits jeux et grands jeux** : le cirque est ouvert, Memory cirque, le petit magicien, la prise du chapiteau, tous en piste, bal des clowns, sur le fil, le sourire du clown, ...

BILAN GENERAL

Un ALSH de Toussaint satisfaisant, malgré les conditions sanitaires et un protocole à mettre en place. Cela a engendré des annulations de sorties tels que :

- Le cirque Alexis Gruss de Paris pour les 8/13 ans, remplacé par une séance de cinéma à Noyon.
- La piscine de Estrées saint Denis pour les 3/5 et les 6/7 ans, remplacé par une séance de cinéma à Noyon.
- La piscine Center parcs pour les 8/13 ans, remplacé par une animation Kapla.

Au vu des dernières mesures du contexte sanitaire nous avons dû annuler la soirée pyjama prévue le jeudi 29 octobre 2020 pour les 3/5 ans et les 6/7 ans. Celui-ci a été prise en accord avec la DDCS.

Néanmoins afin d'éviter une trop grande déception des enfants nous avons maintenu le repas Mc Donald's initialement prévu le Jeudi 29 octobre 2020 à l'ALSH. De ce fait, les enfants étaient à récupérer à l'ALSH après le repas entre 20h00 et 20h15, afin de respecter le couvre-feu.

- Durant la première semaine de l'ALSH nous avons eu la présence de deux enfants (un enfant chez les 3/5 ans et un enfant chez les 8/13 ans) de la même famille qui se sont avérés être des cas contact liés au COVID, en effet la maman a été déclaré positive au COVID-19 en début de la deuxième semaine.
- Durant cette période nous avons eu une baisse des inscriptions concernant les enfants âgés entre 8 et 13 ans plus particulièrement les plus de 10 ans. Nous pensons que cela serait dû au protocole sanitaire comme par exemple l'obligation du port du masque pour les enfants de plus de 10 ans.

Il serait judicieux d'investir dans un GPS poids lourd pour le BUS. En effet nous avons dû utiliser à plusieurs reprises notre GPS sur nos téléphones mais celui-ci est conçu pour les voitures ce qui a engendré un mauvais itinéraire et des détours.

Dans l'ensemble une très bonne organisation générale et une satisfaction des enfants et parents malgré les circonstances de la mise en place de cet ALSH, très particulier.

IV – TRAVAUX

Rapporteur : M. BELLOT

18 - Demande de subvention vidéoprotection 2^{ème} tranche au Conseil Départemental de l'Oise – Délibération

En 2020, 14 caméras ont été installées sur le territoire de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt. Cette installation de vidéoprotection étant une pièce maîtresse et importante pour la sécurité des usagers et administrés de la Commune, il est prévu d'augmenter le nombre de caméras sur le territoire. Pour financer partiellement ce projet, il convient d'autoriser M. Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

19 - Demande de subvention FIPD pour installation Vidéoprotection 2^{ème} tranche – Délibération

Comme évoqué au point précédent, l'installation d'une seconde tranche de vidéoprotection sur le territoire de la Commune de Ribécourt-Dreslincourt requiert des fonds et notamment d'établir certaines demandes de subventions. Il convient donc d'autoriser M. Le Maire à faire une demande de subvention auprès du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

20 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise – Réfection des abords et cour école Aristide Briand – Délibération

Suite à la réfection du mur d'enceinte de l'école Aristide BRIAND pour la mise en sécurité des parents et enfants, il est nécessaire de réaménager les abords et la cour de ladite école et donc d'autoriser M. Le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour l'attribution d'une subvention.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

21 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Oise – Réfection d'une partie de la chaussée Rue Voltaire – Délibération

Vu l'état dégradé d'une partie de la chaussée de la Rue Voltaire, il est nécessaire de procéder à la réfection de ladite partie et donc d'autoriser M. Le Maire à solliciter le Conseil Départemental de l'Oise pour l'attribution d'une subvention.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

V – AFFAIRES SCOLAIRES
Rapporteur : M. CARRASCO

22 - Modification des horaires de la navette municipale – Information

Une correction concernant la navette du midi (un décalage de 5 min n'ayant pas lieu d'être) a été apportée et sera effective à compter de la rentrée du 04 janvier 2021.

De plus, un changement de place de l'arrêt Centre Yves Montand a été étudié afin de déposer les enfants en montant (comme le soir) et non en fin de navette, comme actuellement.

Voir le tableau ci-dessous.

Transport Municipal				
Ramassage Scolaire et Périscolaire + Cantine maternelles AB et JH				
Matin		N a v e t t e j o u r n a l i è r e	Après-midi	
7h55	Arrêt rue de Bailly		12h55	Arrêt rue de Bailly
8h00	Arrêt rue de Pimprez		13h00	Arrêt rue de Pimprez
8h05	Arrêt Centre Yves Montand		13h05	Arrêt Centre Yves Montand
8h10	Arrêt Périscolaire (+ péri JH)		13h10	Arrêt Périscolaire (+ cant mat JH)
8h15	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel		13h15	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel
8h20	Ecole Jean Hochet (- péri JH)		13h20	Ecole Jean Hochet (- cant mat JH)
8h25	Arrêt Périscolaire (+ péri AB)		13h25	Arrêt Périscolaire (+ cant mat AB)
8h30	Ecole Aristide Briand (- péri AB)		13h30	Ecole Aristide Briand (- cant mat AB)
Midi			Soir	
11h30	Ecole Jean Hochet (+ cant mat JH)	16h30	Ecole Jean Hochet (+ péri JH)	
11h35	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel	16h35	Arrêts rue des 5 piliers et Hamel	
11h40	Arrêt Périscolaire (- cant mat JH)	16h40	Arrêt Périscolaire (- péri JH)	
11h45	Ecole Aristide Briand (+ cant mat AB)	16h45	Ecole Aristide Briand (+ péri AB)	
11h50	Arrêt Centre Yves Montand	16h50	Arrêt Centre Yves Montand	
11h55	Arrêt Périscolaire (- cant mat AB)	16h55	Arrêt Périscolaire (- péri AB)	
12h00	Arrêt rue de Pimprez	17h00	Arrêt rue de Pimprez	
12h05	Arrêt rue de Bailly	17h05	Arrêt rue de Bailly	
Abréviations				
JH = Ecole Jean Hochet / AB = Ecole Aristide Briand				
(+ péri) = Prise en charge par le car / (- péri) = Prise en charge par le Périscolaire				
(+ cant) = Prise en charge par le car / (- cant) = Prise en charge par la Cantine				
<i>Ces horaires peuvent varier de quelques minutes, notamment en raison des aléas de la circulation.</i>				

VI – URBANISME
Rapporteur : M. BONNETON

23 - Cession parcelles ZB 6- 37- 32- 33- 34- 48- 50 – Délibération

Départ de M. HARDY.

Il avait été décidé lors du Conseil Municipal du 25/11/2016 de céder les parcelles ZB 6-7-32-33-34-48 et 50. Le bénéficiaire ne désire plus acquérir ces parcelles.

La SAS EDMP Hauts de France, dont le siège est situé à Abbeville, 2 rue Leday, le Nouvel Hermitage souhaiterait se porter acquéreur à son tour de ces parcelles au même prix, soit 104 788 euros TVA sur marge comprise. Une demande de réactualisation du prix a été envoyée au service des domaines le 16/10/2020. Il convient de délibérer pour valider la cession de ces parcelles.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

24 - Cession parcelle ZE 56 – Délibération

Le Groupement Forestier des carrières souhaite acquérir la parcelle ZE 56 d'une contenance de 41 046 m² située à l'extrémité nord de notre territoire lieudit Belle Anne.

Il s'agit d'une peupleraie située dans une zone humide, la cession permettra de réduire le coût d'entretien des espaces verts non utilisés.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

25 - Aliénation logement OPAC 73, rue d'Engis – Délibération

Suite à la demande d'autorisation en date du 13/11/2020 de l'OPAC d'aliéner un logement locatif sis 73, rue d'Engis, le Conseil Municipal doit émettre son avis.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

26 - Aliénation logement OPAC 47, rue de la Colombe – Délibération

Suite à la demande d'autorisation en date du 26/11/2020 de l'OPAC d'aliéner un logement locatif sis 47, rue de la Colombe, le Conseil Municipal doit émettre son avis.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

VII - QUESTIONS DIVERSES

Il est demandé s'il serait possible d'installer l'an prochain un sapin Place des tilleuls ; la question sera donc étudiée.

Face aux demandes des nouveaux élus, ces derniers peuvent trouver réponses dans le guide de l' élu local accessible par le lien suivant : <https://www.amf.asso.fr/documents-statut-lelue-locale-brmise-jour-decembre-2020/7828>

L'ordre du jour épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 19H15.